



NOTE D'INFORMATION

À l'intention des infirmier(ère)s Pôle Santé Bonaparte

Un cadre de soins coordonnés, un rôle central, un projet en cours de construction avec vous

MODÈLE ENVISAGÉ
Maison médicale au forfait
INAMI

OUVERTURE PRÉVUE
Printemps 2027 — sous
réserves

VOTRE PLACE
Composante structurelle de
l'équipe

Document d'information destiné aux infirmier(ère)s intéressé(e)s par le projet
ASBL Pôle Santé Bonaparte — BCE 1038.848.719 | Juillet 2026
Infrastructure développée par Wallonia HealthSpaces SRL

1. Pourquoi vous adresser cette note ?

Le Pôle Santé Bonaparte est un projet de centre de soins de première ligne en cours de structuration à Liège, dans les quartiers d'Outremeuse, Amercœur, Bressoux et Droixhe — des territoires où les besoins en soins de proximité sont documentés et la demande réelle.

Nous avons choisi de vous informer directement, clairement et sans embellissement excessif. Ce document dit ce qui est acquis, ce qui reste à construire et ce que nous souhaitons construire avec vous.

Il ne s'agit pas d'un appel à candidatures classique. Il s'agit d'une invitation à échanger — et, si les conditions sont réunies de part et d'autre, à rejoindre une équipe en construction.

Ce document ne constitue ni un contrat, ni un engagement ferme d'embauche, ni une confirmation de l'accord forfaitaire INAMI. Le projet est en cours de validation. Tous les éléments sont présentés sous réserve des étapes réglementaires, financières, immobilières et organisationnelles nécessaires.

2. Le projet en quelques lignes

Le Pôle Santé Bonaparte vise à transformer un espace commercial situé quai Bonaparte 6-7 à 4020 Liège en pôle de santé de première ligne. Le projet est porté par deux entités complémentaires.

Wallonia HealthSpaces SRL — WHS	ASBL Pôle Santé Bonaparte
Société d'infrastructures de santé de première ligne	Opérateur de soins distinct, responsable de l'organisation clinique
Développe, rénove et met les locaux à disposition	Porteuse du futur accord de paiement forfaitaire INAMI
Ne soigne pas, ne recrute pas d'équipe clinique propre	Employeur ou contractant des professionnels de santé
Bailleur de l'ASBL Bonaparte	Responsable des patients, dossiers médicaux et facturation

L'ouverture opérationnelle est actuellement envisagée au printemps 2027, sous réserve de l'aboutissement des validations immobilières, urbanistiques, financières, organisationnelles et réglementaires. Le projet est en cours de structuration. Votre intérêt peut contribuer à le rendre viable.

3. Votre place dans l'équipe

L'infirmier(ère) n'est pas une ressource d'appoint au PSB. Il ou elle est un pilier structurel du modèle de soins.

Dans un fonctionnement forfaitaire, la présence d'un(e) infirmier(ère) disposant d'un numéro INAMI actif est une condition nécessaire — et non une option. C'est aussi une condition d'accès à la prime infirmière INAMI, qui contribue directement à l'équilibre financier du modèle.

Ce que vous seriez appelé(e) à assurer

- Soins infirmiers de première ligne : soins de plaies, injections, surveillance, soins programmés
- Suivi des patients chroniques : diabète, hypertension, BPCO, polypathologie, fragilité
- Prévention et éducation en santé : vaccination, dépistages, accompagnement du patient
- Transitions de soins : suivi post-hospitalisation, reprise de contact, coordination avec l'équipe
- Coordination interprofessionnelle : réunions cliniques, transmissions, plans de soins partagés
- Repérage des vulnérabilités sociales pouvant affecter l'accès ou la continuité des soins
- Visites à domicile lorsque la situation clinique ou sociale le justifie

Vous n'êtes pas là pour gérer l'administratif des médecins. Vous êtes là pour exercer une pratique infirmière intégrée, reconnue et portée par une équipe pluridisciplinaire qui vous considère comme un partenaire clinique, pas comme un soutien logistique.

4. Ce que le projet peut vous offrir

Voici ce qui est envisagé. Nous présentons les atouts réels et nous identifions aussi ce qui reste à préciser avec vous.

Ce que le projet vise à vous offrir	Ce qui reste à préciser ensemble
Un espace de travail adapté, conçu pour les soins infirmiers de première ligne	La surface exacte et l'équipement de base selon les besoins confirmés
Une coordination directe avec les médecins généralistes et le(la) kinésithérapeute	L'organisation précise des réunions cliniques et des transmissions
Une patientèle orientée par l'équipe interne, sans démarchage personnel	Le volume de patients et le calendrier de montée en charge
Un cadre forfaitaire INAMI envisagé, source de stabilité et de prévention proactive	L'accord forfaitaire n'est pas encore signé — sa concrétisation reste conditionnelle
Des modalités contractuelles adaptées à votre situation personnelle	Salariat, collaboration indépendante ou flexi-job : à définir selon votre profil
Une infrastructure neuve, accessible PMR, hygiénique et fonctionnelle	Les travaux sont en cours — livraison prévue fin 2026 / début 2027

5. Le territoire : pourquoi cet ancrage a du sens

Le PSB est situé dans une zone urbaine de la rive droite de Liège qui concentre plusieurs caractéristiques justifiant l'investissement dans des soins de première ligne renforcés.

- Bassin d'attraction documenté : environ 35 000 bénéficiaires INAMI dans les quartiers environnants
- Taux de bénéficiaires à intervention majorée (BIM) estimé à environ 55 % — population vulnérable, besoins réels
- Pénurie documentée de médecins généralistes sur la rive droite de Liège
- Quartiers cibles : Outremeuse, Amercœur, Longdoz, Bressoux, Droixhe — accessibles à pied, en bus et en vélo
- Zones identifiées comme sous-dotées selon les critères de l'INAMI et de l'AVIQ

Exercer au PSB, c'est choisir un ancrage territorial là où l'offre de soins manque — et là où votre contribution change concrètement quelque chose pour les gens qui vivent dans ces rues.

6. Modalités contractuelles envisageables

Nous ne vous proposons pas un modèle unique. Nous savons que les situations personnelles et les préférences professionnelles varient. Le tableau ci-dessous résume les options envisagées et les questions encore ouvertes.

Statut	Avantages principaux	Points à clarifier
Salarié(e)	Stabilité, protection sociale, intégration à l'équipe, éligibilité prime INAMI infirmière	Volume horaire, grille de rémunération, financement RH de l'ASBL
Indépendant(e)	Autonomie, flexibilité, pratique à domicile articulée avec le PSB	Cohérence avec conditions réelles d'exercice, continuité et remplacement

Flexi-job	Complément si conditions légales remplies, plages régulières possibles	Éligibilité à vérifier individuellement, non assimilable à temps plein structurel
-----------	--	---

Le statut contractuel sera défini avec chaque professionnel(le) en tenant compte de la situation personnelle, du cadre légal applicable, des besoins de l'organisation et des exigences de continuité. Aucun engagement contractuel n'est formalisé à ce stade.

7. L'infrastructure mise à disposition par WHS

Wallonia HealthSpaces SRL développe le site du quai Bonaparte 6-7 en vue d'y accueillir des activités de soins de première ligne. Les locaux seront mis à disposition de l'ASBL Bonaparte dans le cadre d'un bail séparant strictement l'immobilier de l'activité de soins.

Ce que les locaux prévoient pour votre pratique infirmière :

- Un espace dédié aux soins infirmiers, conçu pour les actes techniques, le suivi de plaies, les soins programmés et les consultations infirmières
- Des cabinets individuels offrant confidentialité et conditions d'hygiène adaptées
- Une salle dédiée à la kinésithérapie (22 m²) — favorisant les parcours de soins coordonnés
- Une chambre de garde (15 m²) pour les situations de continuité ou de permanence
- Des espaces de coordination et de travail partagé intégrés au programme
- Une accessibilité PMR complète : l'accessibilité n'est pas un détail, c'est une condition d'accès aux patients les plus vulnérables
- Style intérieur envisagé : industriel santé doux — chaleureux, lumineux, non hospitalier

Les travaux débutent en septembre 2026. La livraison est prévue pour fin 2026 / début 2027. L'ouverture opérationnelle est envisagée au printemps 2027, sous réserve des validations nécessaires.

8. Vos questions, nos réponses transparentes

Le projet est-il confirmé ?	Le projet est en cours de structuration. L'ouverture est envisagée au printemps 2027 sous réserves. Nous communiquons avec transparence sur ce qui est acquis et ce qui ne l'est pas encore.
L'accord forfaitaire INAMI est-il signé ?	Non. L'accord forfaitaire n'est pas encore conclu. Il constitue le scénario prioritaire. Sa concrétisation dépend des validations réglementaires et de la composition de l'équipe fondatrice.
Faut-il un numéro INAMI actif ?	Oui. Pour intégrer un dispositif au forfait INAMI, un numéro INAMI actif est indispensable. C'est également une condition d'éligibilité à la prime infirmière INAMI.
Quel sera mon rôle exact ?	Le rôle infirmier est structurel : soins, prévention, suivi chronique, coordination, transitions de soins. Il sera défini précisément avec vous lors de l'entrée dans le projet.

Puis-je continuer ma pratique à domicile ?	Oui, en principe. Une organisation articulant activité sur site et soins à domicile est envisageable, selon les modalités à définir avec l'équipe et l'ASBL Bonaparte.
La rémunération est-elle définie ?	Non encore. Les niveaux de rémunération seront définis en fonction du statut retenu, du volume horaire, de l'accord forfaitaire et des ressources de l'ASBL. Nous n'affichons pas de chiffres non confirmés.
Dois-je m'engager maintenant ?	Non. Exprimer votre intérêt ne constitue aucun engagement de votre part. C'est simplement l'ouverture d'un dialogue. Les décisions formelles viendront plus tard, lorsque les conditions seront réunies.
Qui est mon employeur ou contractant ?	L'ASBL Pôle Santé Bonaparte — et non WHS. WHS est le bailleur immobilier. L'ASBL est l'opérateur de soins et la partie contractante pour les professionnels.

9. Ce que nous attendons de vous

Si vous êtes intéressé(e), nous souhaitons rencontrer des professionnels qui partagent quelques convictions simples :

- La coordination avec les autres professionnels est une pratique, pas une intention
- La continuité des soins est une responsabilité collective, pas un slogan
- La prévention et l'éducation en santé font partie intégrante du rôle infirmier
- La traçabilité et la qualité sont des fondements, pas des contraintes
- Le forfait INAMI est un cadre qui donne du sens à votre pratique — pas une case à cocher

Nous ne cherchons pas un(e) exécutant(e). Nous cherchons un(e) partenaire professionnel(le) qui veuille construire quelque chose de solide dans un quartier qui en a besoin.

10. Prochaines étapes si vous êtes intéressé(e)

La démarche est simple et sans engagement.

Étape 1	Manifestez votre intérêt par email ou via le formulaire en ligne — sans engagement.
Étape 2	Nous accusons réception et vous adressons les informations complémentaires disponibles.
Étape 3	Un premier échange informel est organisé — en présentiel à Liège ou en visioconférence.
Étape 4	Si les conditions semblent réunies, un entretien formel avec l'ASBL Bonaparte est programmé.
Étape 5	Les modalités contractuelles et opérationnelles sont définies ensemble.

Pour manifester votre intérêt ou poser vos questions

contact@walloniahealthspaces.be

www.walloniahealthspaces.be

ASBL Pôle Santé Bonaparte • Quai Bonaparte 6-7 • 4020 Liège

Ce document est un document d'information. Il ne vaut ni contrat, ni engagement, ni confirmation d'un accord INAMI.